

Ville de
Rixheim

ARRETE REGLEMENTAIRE DU MAIRE N°274/TEMP/2022

RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION RUE DES ORMES

Vu l'ordonnance du 1er septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
Vu le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5
Vu la demande du SCIN en date du 04 juillet 2022 pour les travaux de renouvellement de la voirie rue des Ormes

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation rue des Ormes, afin de permettre le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1

L'arrêté 217/TEMP/2022 du 13 juillet 2022 est prorogé jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 2

Ces mesures s'appliqueront du lundi 19 septembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2022.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

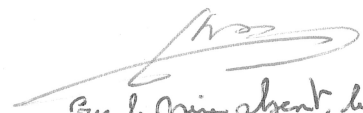
Article 4

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers de Mulhouse,
- Monsieur le Commandant des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur du Samu 68,
- Madame Le Maire,
- Monsieur Richard PISZEWSKI, adjoint en charge du plan de circulation et de la sécurité de la route,
- Monsieur le directeur Général des Services,
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 Rixheim,
- Entreprise EUROVIA, 84 rue de Mulhouse 68170 Rixheim,
- S.C.I.N. 5 rue de l'Étang 681390 Sausheim,
- Bureau annexe 4 pour classement,

Fait à Rixheim le 20/09/2022

Le Maire

Publié sur le site internet de la commune de RIXHEIM
Le 23 septembre 2022


En l'absence du Maire, le 2^e Adjoint
Jean KIANICH